

### Les subsides

Cependant, je sais que le député est un homme minutieux. Je crois qu'il devrait se pencher sur la motion dont la Chambre est saisie. J'espère qu'il l'a lue. En fait, je me suis adressé aux services du greffier pour m'assurer qu'il n'y a pas eu une erreur d'impression au *Feuilleton*. Ils m'ont remis une copie qui porte la signature du député et selon laquelle la motion inscrite au *Feuilleton* est exactement celle qu'il a présentée, hier soir, pour les fins du débat d'aujourd'hui. J'ignore s'il l'a lue, mais je lui en ferai lecture. Voici:

Un gouvernement progressiste-conservateur a l'intention de rétablir l'indexation complète des pensions de vieillesse sur le coût de la vie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985.

S'il examinait le budget, il s'apercevrait que la date prévue du programme est le 1<sup>er</sup> janvier 1986. Ainsi, ce qu'il réclame au gouvernement est exactement ce que le gouvernement fait. J'espère qu'il votera en faveur de la mesure que le gouvernement prend maintenant.

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp (Provencher):** J'essaierai d'aider le député à sortir de son dilemme. Je crois vraiment qu'il voulait parler du 1<sup>er</sup> janvier 1986.

**M. Young:** Vous avez raison.

**M. Epp (Provencher):** Merci. Nous sommes entre amis. Je suis persuadé que lui-même et d'autres députés voudront féliciter le gouvernement pour avoir pris exactement la mesure qu'ils réclament.

La seule autre chose que je voudrais signaler au sujet de cette motion, et c'est plus grave, c'est que c'est exactement ce genre d'imprécision qui éveille la crainte chez les personnes âgées. C'est pourquoi je demande au député de bien s'assurer, lorsqu'il présente une position ou un point de vue, qu'il n'a rien oublié.

Lorsqu'il demande qu'on présente des pétitions, il devrait donner aux personnes âgées, par respect pour elles, tous les éléments de la question à laquelle font face non seulement les personnes âgées, mais également toute la société canadienne. S'il le fait et s'il reçoit encore la même réponse, je la respecte. Je lui demanderai toutefois d'avoir l'obligeance de ne pas présenter à un groupe de personnes qui ont besoin d'une explication une pétition contre le gouvernement et ses propositions, en leur demandant de la signer. Je ne crois pas que ce soit très intéressant pour ceux qui la signent, dont on utilise ensuite le nom à la Chambre. Cela n'éclaircira pas la situation et n'aidera pas à comprendre.

Le député dira, je le sais, que la motion a été tirée directement du manuel des élections conservateur. C'est exact. Je suis heureux qu'il ne se soit pas trompé en parlant du manuel. Cela ne facilite pas la compréhension du débat.

Examinons la situation en tant que Canadiens et pas en tant que néo-démocrates, libéraux et conservateurs. Voici la situation. En février 1984, lorsque le budget Lalonde a été déposé, on prévoyait que l'augmentation annuelle du déficit s'arrêterait et que la tendance serait à la baisse. On prévoyait par ailleurs que cette tendance se maintiendrait dans les années 1990. Mais lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, élus par les Canadiens, ces projections et les renseignements qui étaient du domaine public n'avaient aucun rapport avec la réalité du 4 septembre 1984. La réalité, c'était que le déficit qui avait été annoncé et prévu, même durant la campagne électorale, allait

être plus élevé de 5 milliards peut-être. Mais même un tel déficit aurait pu être enrayé. Mais encore plus inquiétant était le fait que le déficit annuel prévu était si énorme que la possibilité même de maintenir les programmes pour lesquels le député lutte, tout comme moi et d'autres députés à la Chambre, était sérieusement compromise par le coût du service de la dette. Par exemple, la dette devait atteindre, l'an prochain, 38 milliards sur une base annuelle. A la fin de la présente décennie, elle devait s'élever à 40 milliards sur une base annuelle. Au début des années 1990, elle devait grimper à 50 milliards. De sorte qu'avant bien des années, la société canadienne devait faire face à une dette totale de 400 milliards de dollars.

• (1550)

Je me permettrai de situer ces chiffres dans leur contexte, monsieur le Président. A l'heure actuelle, la plus grosse partie du coût du service de la dette sort du pays et va dans les coffres des banquiers. Le député n'est sûrement pas à l'aise en m'entendant dire que sa proposition fait affluer plus d'argent entre les mains des banquiers. Il n'a sûrement jamais pensé qu'il aurait un jour à défendre une telle position. Mais s'il examine attentivement la situation, il verra que la société canadienne dépense aujourd'hui, en parlant de la part fédérale des soins médicaux, environ 11 milliards par an pour la santé. Il verra encore que nous dépensons 11 autres milliards en pensions de vieillesse et en suppléments de revenu garanti. La société canadienne consacre donc environ 22 milliards à ces deux programmes essentiels. Mais nous dépensons davantage à l'heure actuelle pour le service de la dette que pour l'un et l'autre de ces programmes. Le service de la dette nous coûte maintenant 25 milliards de dollars.

Si nous établissons une projection pour les quatre ou cinq prochaines années, monsieur le Président, et considérons le fardeau de la dette que nous allions avoir non seulement en tant que gouvernement, mais aussi en tant que société canadienne, et si nous le calculons sur une base annuelle à un taux d'intérêt de 10 p. 100—un taux que la plupart des députés jugeront raisonnable de projeter étant donné les circonstances actuelles—le coût de cette dette vient de bondir à 40 milliards par année.

L'intégrité même des programmes que nous voulons maintenir en tant que Canadiens, si elle n'est pas compromise aujourd'hui, le sera sûrement dans quatre ou cinq ans. Je ne puis rien changer à ce fait. La dette n'est pas un génie bienfaisant, mais plutôt un problème auquel les Canadiens ont demandé à notre gouvernement et à la Chambre de remédier. J'ai dit aussi franchement que je le pouvais durant la période des questions à la Chambre et ailleurs que si les circonstances avaient été différentes, j'aurais évidemment choisi d'autres options. Mais je fais remarquer aux députés qu'à l'heure actuelle plus de la moitié—ou à peu près, mais admettons cette proportion—de nos dépenses au palier fédéral vont aux programmes de mon ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et au service de la dette. Je le dis aux députés du Nouveau parti démocratique de façon aussi directe que possible. Ils réclament de ne pas imposer de compressions budgétaires, de ne pas réduire les dépenses, mais d'imposer les riches. Mais il ne faut pas perdre de vue que ce changement doit entrer en vigueur en même temps que l'impôt minimum dont a parlé le ministre des Finances (M. Wilson), soit le 1<sup>er</sup> janvier 1986, si mes souvenirs